

Lyon, le 5 août 2025

ARRÊTÉ n°2025-200

PORTANT MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA SECTION RÉGIONALE AUVERGNE-RHÔNE-ALPES DU COMITÉ INTERMINISTÉRIEL D'ACTION SOCIALE (SRIAS)

**La préfète de la région Auvergne-Rhône-Alpes, préfète du Rhône
Commandeur de la Légion d'honneur
Commandeur de l'ordre national du Mérite**

Vu le Code général de la fonction publique, notamment les articles L.112-1 ; L.731-1 ; L.731-2 ; L.731-3 et L.733-1 ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2006-21 du 6 janvier 2006 relatif à l'action sociale au bénéfice des personnels de l'État ;

Vu le décret n° 2009-587 du 25 mai 2009 modifié relatif aux missions des Secrétaires généraux pour les affaires régionales ;

Vu le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 modifié relatif aux directions départementales interministérielles.

Vu l'arrêté du ministre de la fonction publique du 29 juin 2006 modifié fixant la composition et le fonctionnement des sections régionales du comité interministériel consultatif d'action sociale des administrations de l'État ;

Vu l'arrêté n°19-127 du 21 mai 2019 portant composition de la section régionale Auvergne-Rhône-Alpes du comité interministériel d'action sociale (SRIAS) ;

Vu l'arrêté n°19-166 du 25 juin 2019 portant nomination du président et du vice-président de la section régionale Auvergne-Rhône-Alpes du comité interministériel d'action sociale (SRIAS) ;

Considérant les propositions des organisations syndicales pour la désignation de leur représentation ;

Considérant les propositions transmises par les services administratifs concernés ;

Sur proposition de la secrétaire générale pour les affaires régionales Auvergne-Rhône-Alpes ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : La section régionale Auvergne-Rhône-Alpes du comité interministériel d'action sociale (SRIAS) est composée comme suit :

Monsieur Ghislain **MICOL**, président ;

Monsieur Jocelyn **LARRALDE**, vice-président, à compter du 1^{er} septembre 2025.

1 – Représentants de l'administration : douze membres titulaires et douze membres suppléants ,

Membres titulaires	Membres suppléants
Rectorat de Région Académique M. Tony PRUD'HON Conseiller technique de service social	Rectorat de Grenoble Mme Agnès CROCIATI Conseillère technique de service social
Universités de Grenoble-Alpes Mme Isabelle ROUSSET Présidente de la commission d'environnement social	Universités de Lyon (COMUE) Mme Angélique MOURIN Gestionnaire ressources humaines en charge de la formation, de l'action sociale et du dispositif hygiène et sécurité
Préfecture du Rhône (SGCD 69) Mme Muriel PROSPER Cheffe du bureau de l'action sociale, de l'accompagnement et des conditions de travail	Préfecture du Cantal (SGCD 15) Mme Véronique DUGAS Conseillère QVT, Santé Sécurité au Travail, Action Sociale et Référent Handicap
Préfecture de l'Isère (38) M. Pascal LINCK Chef du service départemental d'action sociale	Préfecture de Haute-Loire (SGCD 43) Mme Anaëlle SALLAM Cheffe du service départemental d'action sociale
Préfecture du Puy de Dôme (63) Mme Maria ROSAS-GYORI Coordinatrice prévention et action sociale	Préfecture de la Drôme (SGCD 26) Mme Isabelle DUCLOS Cheffe du service départemental d'action sociale
Préfecture de la Loire (SGCD 42) Mme Annie TRUCHET Cheffe du service ressources humaines	Préfecture de l'Allier (SGCD 03) M. Marc FISCHER Chef du bureau des ressources humaines et de l'action sociale
Préfecture de la Haute-Savoie (SGCD 74) Mme Evelyne SAVY Cheffe du pôle gestion des compétences, action sociale et prévention	Préfecture de l'Ardèche (SGCD 07) M. Jean-Pierre DUBREUIL Directeur du SGCD de l'Ardèche
Préfecture de l'Ain (SGCD 01) Mme Valérie CERVERA-ORTIZ Cheffe du bureau interministériel de la prévention, formation et de l'action sociale	Préfecture de la Savoie (SGCD 73) Mme Catherine SIMONIN Cheffe du service départemental d'action sociale
Ministère des Armées Mme Caroline MILLY	Gendarmerie Mme Marina CLEMENT

Conseillère technique médico-sociale
Centre Territorial d'Action Sociale de Lyon

Cheffe du bureau de l'accompagnement du personnel

Ministère de l'Économie et des Finances

Mme Florence **BUISSON**
Responsable Régionale d'Action Sociale AURA

Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC)

Mme Michèle **CALERO**
Conseillère archiviste/prévention

Ministère de la Justice

Mme Pauline **AUFRANC**
Coordinatrice régionale en travail social

Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS)

Mme Stéphanie **VIDAL**
Responsable du service Rémunération et carrières,
département des ressources humaines et des relations
sociales

Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL)

Mme Isabelle **JANIN**
Cheffe de Pôle PARHR/SR

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture, et de la Forêt (DRAAF)

M. Christian **TOURNADRE**
Secrétaire général

2 - Représentants des organisations syndicales : treize membres titulaires et treize membres suppléants, au titre de Force Ouvrière

Membres titulaires	Membres suppléants
M. Fabrice GALATIOTO	M. Pascal AVIVAR
Mme Véronique HEITZMANN	Mme Martine THEBAULT-JARRY
M. Frédéric ARSANE	M. Benoît DAUDÉ

Membres titulaires	Membres suppléants
Mme Virginie CARLIER	M. Eric PEROCHEAU
M. Emeric BURNOUF	M. Luc BASTRENTAZ

au titre de l'U.N.S.A.

Membres titulaires	Membres suppléants
M. Gilles LARIVIERE	M. Thibault BANASZACK
Mme Isabelle CERT	Mme Marion CORNET

Membres titulaires	Membres suppléants
M. Philippe FAURIEL	Mme Annick BOYER-THEVENIN
Mme Marie-France TARAGNAT	M. Thierry FROMENT

au titre de la CGT

Membres titulaires	Membres suppléants
Mme Caroline CACHIA	M. Cyril MOUTY
M. Damien BOURNIER	Mme Nathalie PETIT

au titre de l'U.S.Solidaires

Membres titulaires	Membres suppléants
Mme Corinne BUISSON	M. Pascal SOULIER

Membres titulaires	Membres suppléants
Mme Marlène HOSTACHE	M. Erdinc ALTINKAYNAK

Article 2 : Des frais de déplacement et de séjour sont, le cas échéant, alloués aux membres de la section régionale interministérielle d'action sociale désignés.

Ces frais sont alloués en application du décret du 6 janvier 2006 relatif à l'action sociale au bénéfice des personnels de l'État, et du décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 modifié par les arrêtés du 26 février 2019 et du 14 mars 2022 fixant les conditions et modalités de règlement des frais de déplacements des personnels civils sur le territoire métropolitain de la France lorsqu'ils sont à la charge des budgets de l'État, des établissements publics nationaux à caractère administratif et de certains organismes subventionnés.

Article 3 : Madame la Secrétaire générale pour les affaires régionales, Madame la Préfète, secrétaire générale de la préfecture du Rhône, Mesdames et Messieurs les Préfets de département, Mesdames et Messieurs les Chefs des services des administrations civiles déconcentrées de l'État, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux membres de la section régionale Auvergne-Rhône-Alpes du comité interministériel d'action sociale (SRIAS) et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

La Secrétaire générale
pour les affaires régionales
Auvergne-Rhône-Alpes

Françoise NOARS